

Formation en « constellations » : merci PPCR!

Les consignes du SNUDI FO pour résister à ce coup de force contre notre liberté pédagogique

Il faut s'appuyer sur les moyens réglementaires pour l'instant à notre disposition :

- Si vous êtes à temps partiel vous n'avez pas à faire l'intégralité des animations, même constellées, mais seulement une quote-part
- Inscrivez-vous massivement aux RIS du SNUDI FO (vous avez droit à 9h). Si la première animation est proche, indiquez, le plus rapidement possible à votre IEN, que vous la remplacez par une RIS du SNUDI FO. **PLANNING DES RIS EN FIN DE MAIL**

En cette rentrée 2020, la réforme de la formation continue qui s'appuie sur l'accompagnement prévu par PPCR se déploie dans le Gard.

Dans le cadre des plans français et mathématiques, tous les professeurs des écoles disposent, tous les six ans, d'une formation de cinq jours en français (sur l'une des six années) et d'une formation en mathématiques (sur une autre des six années). Au cours des quatre autres années, la formation se fera par le biais d'animations pédagogiques.

Les constellations, pour le SNUDI-FO, ce n'est pas de la formation mais du formatage !

De nombreux collègues se retrouvent donc inscrits dans des « constellations » de 8 enseignants. Désignés par les IEN, ils sont contraints de participer à une formation sur une thématique imposée.

Dès septembre, tout un programme se met en place : journées de regroupement pour préparer la formation et des visites en classe par les pairs et des conseillers pédagogiques. En fin d'année scolaire, d'autres regroupements sont prévus pour faire le bilan et prévoir les prolongements sur les années à venir...

Au-delà de dépasser nos 18 heures de formation réglementaires, un tel dispositif limite le choix des enseignants à une formation individuelle. Devons-nous rappeler qu'il y a seulement quelques années, chaque enseignant avait la possibilité de se former en musique, en arts, en EPS... bref pouvait choisir les thèmes pour lesquels il souhaitait une formation.

Non seulement, ce nouveau système ne sert pas à nous con-former mais, pire encore, nous devenons nos propres bourreaux.

Quels critères sont utilisés pour choisir les enseignants « constellés » ? Comment ne pas craindre que ces formations constellées ne soient utilisées pour faire rentrer tout le monde dans le rang de la pédagogie voulue par le ministère ? Comment accepter de s'auto-évaluer entre pairs ? Quelle légitimité un collègue peut avoir pour en juger un autre ?

Nous ne sommes pas de simples exécutants et le formatage imposé par ce dispositif vient encore une fois grignoter notre liberté pédagogique. A chacun son rôle, nous ne sommes pas des CPC et encore moins des inspecteurs !

Outre le fait de remettre en cause nos obligations de service (30 heures au lieu des 18 réglementaires), ce dispositif infantilisant remet en cause la liberté pédagogique et exerce une pression permanente sur les enseignants. Entre les classes surchargées, la crise du COVID etc... les enseignants n'ont pas besoin d'évaluation supplémentaire ! Nous voulons du respect, une rémunération et des conditions de travail dignes et le ministère ne semble pas le comprendre.

Opposé depuis le début à PPCR (contrairement à l'UNSA et à la FSU qui ont voté pour), le SNUDI-FO demande immédiatement audience au ministre pour lui demander l'abandon de ce dispositif et exiger le maintien du libre choix des animations pédagogiques et de la formation continue : nous vous tiendrons au courant, bien entendu, de l'avancée de ce dossier lors de nos RIS du premier trimestre

Revalorisation : un grenelle pour accélérer la dislocation de notre statut

!

Le ministre annonce un grenelle des enseignants et précise le 8 septembre que la « revalorisation » sera liée à « *un changement systémique pour que l'ensemble de la vie des professeurs évolue* » ...

On ne peut qu'y voir une démarche similaire à celle du gouvernement Valls-Hollande avec son protocole PPCR : quelques miettes contre des modifications profondes de nos droits statutaires.

Le SNUDI-FO avec sa fédération, la FNEC FP-FO, iront dans les réunions ministérielles pour porter la revendication de 183 euros d'augmentation indiciaire dans un premier temps (comme les hospitaliers) pour tous dès maintenant sans contrepartie et l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000 (18 % en plus) !

Le SNUDI-FO invite les collègues à se réunir avec le seul syndicat apte à les défendre sur ce sujet pour organiser la mobilisation et bloquer ces nouvelles attaques : là aussi, nous vous invitons le plus nombreux possible à nos RIS !

C'est à cause de PPCR que nous sommes contraints d'accepter des visites ! Nous avons cherché depuis le début à alerter sur ses effets néfastes. Nous continuons la lutte, venez nous aider à vous aider ! N'acceptons pas la logique « d'accompagnement » prévue par PPCR et continuons à en demander le retrait !

Nous vous invitons également à vous syndiquer dès aujourd'hui, car notre force, c'est de vous que nous la détenons !

Laure Pellet

secrétaire départementale adjointe